

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 22 SEPTEMBRE 1995

Présents: MMES BOITEL, BOULANGER, FAUCHER, Mlle PICKERING
MM DOUET, GELPEROWIC, GROSSET, HARMSWORTH, MAQUET, NORMAND,
PICOU. Mme ANTRAIGUE, Secrétaire de Mairie.

Présents dans la salle: Melle TROLLE, Mr MONTEUX.

Secrétaire de séance: Mr GELPEROWIC

Signature du compte-rendu du conseil municipal du mois de juillet 1995 par tous les membres du conseil présents à la séance.

Monsieur le Maire ouvre le premier dossier à l'ordre du jour :

1) - ASSAINISSEMENT :

- La fin des travaux est annoncée en ce qui concerne les canalisations.
- D'autre part, un avenant a été signé pour certains travaux supplémentaires.
- En ce qui concerne la station d'épuration, la fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.

La partie travaux chez le particulier oblige la SADE (entreprise qui effectue les travaux) à revoir avec beaucoup plus de rigueur les devis de chacun, car plusieurs anomalies ont été observées dans l'étude préalable faite par la SAFEGE. Il apparaît, en effet, que cette étude a été conduite avec beaucoup de légèreté ; Monsieur le Maire et la DDE après deux réunions avec la SADE ont réussi à négocier certains chiffres à la baisse. (Pour exemple, le blindage des tranchées ou le remplissage de celles-ci avec du sable...)

Dans la convention qui sera signée entre le particulier et la commune, le particulier autorisera la DDE à venir contrôler l'installation.

Le technicien de l'entreprise SADE qui passe dans les habitations reste en moyenne 2 à 3 heures pour établir le devis des travaux. L'entreprise transmet ce devis à la commune qui commande ensuite les travaux.

Un groupe de travail est constitué pour négocier avec la SADE . Madame FAUCHER et Monsieur GROSSET assisteront Monsieur DOUET dans cette tâche.

A ce jour, 75 devis ont été établis, 50 ont été transmis à la commune ; sur les 50 projets, 35 peuvent être entrepris avant la mise en service de la station.

Sur 167 branchements, 160 titres pour la taxe de raccordement ont été établis, 4 représentent les bâtiments communaux et 3 titres sont à établir ; sur les 160 titres établis, 62 propriétaires ont payé la totalité, 26 propriétaires n'ont rien versé . A ce jour, 360 000 F environ ont été encaissés.

Le conseil prend une délibération pour solliciter l'autorisation de travaux chez les particuliers et pour souscrire une assurance "responsabilité civile".

Une autre délibération est prise pour l'appel d'offre concernant l'affermage de la station d'épuration et pour nommer les membres qui doivent participer à l'appel d'offre ; sont désignés, Madame FAUCHER, Messieurs MAQUET et PICOU comme titulaires et Messieurs GROSSET, HARMSWORTH, NORMAND comme suppléants.

La réception des travaux du surpresseur est prévue le 24 octobre 1995, à 17 H 30.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé à la SAUR de contrôler régulièrement le taux de nitrates de l'eau de la commune ; il leur demande également des explications sur le devis reçu pour l'installation d'un coffret BAYART 100 millimètres sur le surpresseur pour un

montant hors taxes de 2 135 F. Nous attendons la réponse.

2) - BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

La commission des finances réunie le 12 septembre propose le budget suivant,

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses et Recettes = 252 338.11 F réparties comme suit :

Dépenses :

Autres fournitures :	10 000.00 F
Frais de personnel :	25 000.00 F
Travaux et services extérieurs :	37 538.11 F
Participations et contingents :	69 800.00 F
Frais de gestion générale :	10 000.00 F
Prélèvement pour investissement :	100 000.00 F

Recettes :

Contributions directes :	92 000.00 F
Travaux d'équipement en régie :	20 000.00 F
Produits antérieurs :	140 338.11 F

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses et Recettes = 283 267.99 F réparties comme suit :

Dépenses :

Acquisition biens :	10 500.00 F
Travaux bâtiments-génie civil :	272 767.99 F

Recettes :

Excédent investissement reporté :	53 267.99 F
Prélèvement sur fonctionnement :	100 000.00 F
Emprunts :	125 000.00 F
Aliénation biens :	5 000.00 F

Le budget est accepté et voté à l'unanimité.

Il est important de noter que le coefficient de récupération de la TVA qui était fixé à 15.682 % a été ramené pour les collectivités à 14,777 % à partir du 1er janvier 1995 ; l'augmentation de la TVA de 2 % au 1er août accroît le déficit de récupération puisque pour l'instant, il n'est pas prévu de changement du coefficient.

Le conseil accepte à l'unanimité les indemnités versées aux élus fixés à 12 % de l'indice brut 1015, soit 2 600 F mensuel pour le Maire ; les adjoints perçoivent 40 % de cette indemnité.

3) - DIVERS :

- Le conseil fixe la prochaine réunion du CCAS pour le 3 octobre 1995 à 19 heures.

- Cantine scolaire 1994/1995 : 4 599 repas ont été servis, 1358 pour Montagny ; le prix de revient, par repas, pour la commune est de 1,41 F ; une augmentation importante des repas maternelles est à noter.



- Une réunion de la commission constituée par le Conseil d'Ecole a eu lieu pour envisager la création officielle du RPI.

- Les A. F. R. (Association Foncière de Remembrement) d'Ermenonville et Montagny se sont réunies le 22 septembre 1995 pour constituer une A.F.R. intercommunale. Mr Marcel LELONG a été élu président, Mr Daniel LAUDIJOIS, vice-président.

- La commission des travaux qui s'est réunie le 16 septembre a examiné les travaux de la route de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN qui occasionnent un afflux d'eau supplémentaire en raison de la disparition de fossés et certaines inondations sont à craindre aujourd'hui en cas de fortes précipitations. Des réserves seront faites auprès du Conseil Général et de la DDE.

- Résidus de jardin : Une aire de dépôt à déchets végétaux a été aménagée sur le chemin de l'entrée pour les habitants de la commune ; des panneaux seront apposés pour indiquer les 3 différents espaces.

Monsieur le Maire va prendre un arrêté pour verbaliser tout contrevenant.

- Informatique : La subvention pour l'amélioration et le remplacement de certains matériel informatique a été accordée. Monsieur GROSSET fait la description du matériel commandé, - pentium 90, - imprimante laser noir et blanc - un scanner - une imprimante jet d'encre couleur - un lecteur de CD ROM. La société retenue est ACTIS pour un devis de 40 000 F TTC . Les logiciels pour la M14 et la gestion des administrés sont commandés chez MAGNUS. Ces acquisitions sont subventionnées à 50 %.

- Le conseil accorde une subvention exceptionnelle au Centre de Secours de NANTEUIL qui organise, cette année, le congrès départemental des Pompiers. (250 F)

- Les buts de basket installés sur le Jeu d'Arc ont été très appréciés par les jeunes du village qui en ont bien profités.

- Monsieur DISSAUX fait don à la commune du terrain planté de sapins de 12,98 ares situé derrière la propriété de Mr BEHAR.

- Une délibération est prise par le conseil pour réaliser les travaux à exécuter sur la chaudière de la mairie.

- La commune a fait l'acquisition d'une machine pour marquage de sols.

Monsieur le Maire lève la séance à minuit et fixe une nouvelle réunion, le mardi 3 octobre à 20 h 30, pour suite et fin de la séance.

Boitel
Boulant
Behar
Leclercq
Leclercq
Leclercq
Leclercq
Leclercq

